

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES AMIS DE
SAINT-SYLVESTRE ET DE L'ABBAYE DE GRANDMONT TENUE
LE 20 AOUT 1972

—:—

Le Dimanche 20 AOUT 1972 à 15 heures, dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de SAINT-SYLVESTRE, s'est réunie, sur convocation de son Président la Société des AMIS de SAINT-SYLVESTRE et de l'ABBAYE DE GRANDMONT

Etaient présents :

MM. MOUGNAUD Président

MACHERET Vice-Président

Melle Jeanne GIRARD Secrétaire-Générale

MM. ROYER Trésorier

GABIRON Secrétaire-Général adjoint.

Assistaient en outre à la réunion :

M. BARIANT Octave et Mme, Mme BACH Germaine, Mme BENSADOUN, Mme BUCHARD, Mme DANGREZAT, M. DECROSSAS Jean et Mme, M. DESSAGNES Elie, M. DUROUX, M. FONDANECH et Mme, Melle GIBAUD, Mme O. de la GUERONNIERE, MM. Pierre et Jean-Louis de la GUERONNIERE, Mme HAUSER, Mme LANTHONIE, MM. André et Henri LANTHONIE, M. LEBRUN Georges, Mme MASFETY, Melle MAZAUDON Pauline, Mme LEFORT, Mme MACHERET, M. Jacques MOUGNAUD et Mme, Mme Pierre MOUGNAUD, Mme ROBIN, Mme ROCHE, M. SARCIA et Mme, M. TOURNAUD Roger.

S'étaient fait excuser :

M. BOUCHERON Jean-Pierre, Melle CLETON, Mme HAMEL, Me. PAROT, Dom. Jean BECQUET etc...

(L'appel des personnes présentes ou excusées ayant été enregistré sur magnétophone, ainsi que l'ensemble des débats, nous demandons instamment qu'il ne nous soit pas tenu rigueur des omissions ou inexactitudes que pourrait comporter l'énumération des Membres de l'Association présents ou excusés. En effet, le bruit ambiant ne nous a pas toujours permis de restituer avec certitude les noms qui ont été prononcés).

M. PETAVY, Maire de SAINT-SYLVESTRE et membre d'honneur de la Société qui avait bien voulu nous accueillir avait tenu à honorer l'Assemblée de sa présence. Le P. CERISIER Curé, participait également à cette réunion.

Après avoir déclaré la séance ouverte et salué la nombreuse assistance, M. le Président se fait une joie de présenter MM. LEJEUNE et LAPHÉLIZE, nouveaux membres, qu'il remercie d'avoir bien voulu se joindre à nous et à qui il souhaite la bienvenue.

Il donne ensuite la parole à M. MACHERET qui présente l'ordre du jour :

1°/ APPROBATION DU PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU 21 AOUT 1971

Ce Procès-Verbal ayant été diffusé à tous les Membres de la Société il n'en est pas fait de nouvelle lecture et son texte est approuvé à l'unanimité.

2°/ INFORMATIONS SUR LES ACTIVITES ET PROJETS DE LA SOCIETEa) Exposé de Melle Jeanne GIRARD

La parole est donnée à Melle Jeanne GIRARD que chacun est heureux de revoir et d'entendre . Elle évoque , avec une mémoire très fidèle les origines et les activités passées de la Société , le souvenir des disparus. Les religieux et les Abbés de Grandmont , les notables laïcs ou ecclésiastiques qui furent les hôtes de l'immeuble où nous sommes réunis ; les anciennes familles , ceux qui à des titres divers honorèrent la commune et notamment les anciens combattants et victimes des deux dernières guerres , car aucun d'entre eux ne doit être oublié.

Pour le Présent , Elle signale les démarches qu'elle a effectuées auprès de M.DECANTER , Archiviste Départemental en vue de réaliser une armoire vitrée munie de toutes les sécurités souhaitables , permettant de présenter aux visiteurs de l'Eglise les deux reliquaires classés, actuellement enfermés dans un coffre-fort. Cette nouvelle présentation nécessitera une petite transformation de la niche encastrée dans le pilier situé à droite de l'entrée du choeur et fermé par une porte en fer forgé.

Pour l'avenir , Elle suggère l'acquisition du terrain "de la Chapelle" appartenant à M. Justin BARBIER . Elle rappelle qu'une chapelle dédiée à St. Jean-de-la-Salle y était jadis édifiée et servait de sépulture à la Famille MONNERON du COURET .

Elle envisage une réédition de la vie de Saint Etienne de Muret à partir du texte publié par Mgr. BUJADOUX.

Elle propose d'encourager certaines formes d'activités du Syndicat d'Initiative telles que des concours destinés à promouvoir la recherche et l'inventaire des vestiges laissés par les Moines de Grandmont (reliquaires, étangs, pierres sculptées etc...)

Elle fait ensuite une intéressante communication sur les travaux personnels auxquels elle s'adonne dans sa retraite d'Ambazac : inventaire des pierres de Grandmont , monographie de la Commune de Saint-Sylvestre où la légende se mêle à l'histoire et à la géographie pour faire revivre un des plus beaux sites des "grands" Monts d'AMBAZAC.

Devant son enthousiasme qui ne faiblit pas , la tenacité et l'esprit d'à-propos avec lesquels elle expose ses projets , l'assistance applaudit et remercie chaleureusement celle qui depuis près d'un demi-siècle demeure une étonnante armoire à matrice.

b) Acquisition des Terrains de Grandmont -

L'article 1er des statuts de la Société à laquelle nous appartenons mérite d'être rappelé à cette occasion :

".... Elle a pour but de veiller sur les richesses artistiques (objets classés ou autres) de Saint-Sylvestre , faire connaître la prestigieuse histoire de l'Abbaye de GRANDMONT fondée en 1076 , de rechercher les vestiges, faire des fouilles , recueillir les documents la concernant , pour satisfaire le touriste l'archéologue tout ébahis de trouver un désert là où il croyait voir des ruines imposantes.

" Elle entend collaborer avec les représentants de la commune et leur apporter son appui moral et financier.

" Sa durée est illimitée

" Elle a son siège à Saint-Sylvestre (Haute-Vienne). Toute discussion "politique et religieuse y est interdite ".

C'est donc dans une intention de sauvegarde et de mise en valeur, en parfaite conformité avec les statuts, que l'Assemblée Générale extraordinaire du 25 Juillet 1971 a décidé de mandater, MM. MACHERET et LANTHONIE pour négocier l'acquisition du terrain en friche qui recouvre les fondations et les importants vestiges de l'ancienne Abbaye de GRANDMONT.

Nous comptons sur une transaction amiable pouvant se réaliser dans des conditions normales avec les héritiers BUFFETAUD, actuels propriétaires du terrain.

Les diverses communications faites sur ce sujet par MM. BARIANT, LANTHONIE et MACHERET, permettent de constater :

1°) que les Consorts BUFFETAUD, pris séparément, ne sont pas hostiles à une transaction mais qu'aucun d'entre eux n'a pu donner une promesse formelle de vente.

2°) qu'il a été impossible de connaître le prix sur lequel une transaction amiable pourrait s'établir,

Il semble donc inutile de poursuivre des démarches que l'absence de dialogue vous pratiquement à un résultat négatif.

Après avoir entendu un long et intéressant exposé de M. LEJEUNE Architecte membre de la Commission de classement des Sites, notre Assemblée a décidé de poursuivre son action par une autre voie.

En 1968 notre Société a déposé deux demandes de classement, l'une concernant le Bourg de Saint-Sylvestre, l'autre concernant le Village de Grandmont. La première a déjà connu une issue favorable de la part du Ministère des Affaires Culturelles. La seconde est toujours en cours d'instruction. Il convient donc par tous les moyens, d'accélérer la procédure engagée.

Le but désintéressé que nous poursuivons ne manquera pas de nous procurer une audience favorable auprès des commissions chargées d'étudier notre dossier et de préparer la décision administrative souhaitée.

Il est, en effet, indiscutable que le Site de GRANDMONT, et tout particulièrement la propriété des Consorts BUFFETAUD, présente un intérêt général au point de vue historique et artistique et, à ce titre, son inscription sur "l'inventaire supplémentaire" ou sur la liste des Sites sera la juste et tardive réparation d'une omission regrettable.

Désormais les propriétaires, présents ou à venir, de l'emplacement protégé ne pourront plus disposer des lieux à leur guise. Les choses devront être conservées et entretenues en l'état. Toute destruction, modification, dégradation ou construction neuve y sera interdite, sauf autorisation spéciale du Ministère des Affaires Culturelles.

En obtenant cette protection administrative pour GRANDMONT, notre Société aura fait oeuvre utile dans l'intérêt général et local aussi bien que dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie.

3°/ RAPPORT FINANCIER.

Les formalités destinées à permettre au C.C.P. de la Société de fonctionner normalement avec le nouveau trésorier ont été menées à bien grâce au dévouement de MM. ROYER , BOUCHERON , et de Mme REYNET .

L'encaisse au 31.12.71 s'élevait à 5.363,07 F

Aucune dépense n'ayant été enregistrée à ce jour , le compte est créditeur de 5.492,07 F à la date du 20.8.72 , (la différence soit 129 F provient des 3 cotisations pour 1972 payées en début d'année par MM. BOUCHERON , de la GUERONNIERE et Mme HAMEL).

Nous rappelons que le montant des cotisations est le suivant

Membres actifs : 10 F

Membres bienfaiteurs : 100 F

La carte d'adhérent justifiant du paiement de la cotisation de l'année 1972 sera adressée avec le Procès-Verbal de la présente réunion.

Tous les retardataires sont invités à se mettre à jour au plus tôt en adressant leurs paiements à AMIS DE SAINT SYLVESTRE ET DE L'ABBAYE DE GRANDMONT Chez M. Raymond ROYER à 87 SAINT-SYLVESTRE. C.C.P. 1230.31.E. LIMOGES

4°/ QUESTIONS DIVERSESNomination d'un Archiviste

Par suite de la démission de M. GEOFFRE , le poste d'archiviste prévu aux statuts doit être pourvu d'un nouveau titulaire.

Sur proposition du Bureau, M. de la GUERONNIERE est élu à l'unanimité.

▼ Edition d'une plaquette

M. le Président MOUGNAUD se déclare intéressé par l'édition d'une plaquette illustrée sur GRANDMONT . Ce projet devra être étudié d'ici à l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 17 h. 30

LE PRESIDENT ,

André MOUGNAUD

LE SECRETAIRE

Jean-Gabriel GABIRON